Envoyé en préfecture le 27/09/2021
Reçu en préfecture le 27/09/2021
Affiché le
ID : 064-246400337-20210921-D2021_103-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2021-103

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 21 septembre 2021)

Date de convocation : 3 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 21 septembre 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, TOULOU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, REGNIER, BARBAN, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, SANZ et GARROCQ.

Présents suppléants : Mmes LOUSTAU, POEYMEDOU et M. MIRO

Absents ou excusés : Mmes CASSOU et M. ESQUER, VISSE, LEGLISE.

Pouvoir : Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

OBJET : AFFAIRES GENERALES - CONSEILLER NUMERIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCHB

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Dans le cadre du volet inclusion numérique du plan de relance, l'Etat a annoncé le 17 novembre 2020 la mise en place d'une enveloppe de 250 millions d'euros destinée au déploiement progressif de 4000 conseillers numériques sur l'ensemble du territoire national. Ce dispositif est destiné à faciliter l'usage du numérique pour tous les Français.
Dans le Département des Pyrénées-Atlantiques, suite à un accord conclu entre le secrétaire d'état au numérique et le Président de lafibre64 et du Conseil départemental, 40 conseillers numériques ont été fléchés ou préréservés pour accompagner les habitants des Pyrénées-Atlantiques à devenir plus autonomes sur le numérique.

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) et la Communauté de communes du Haut Béarn (CCHB) s'étant positionnées sur l'appel à projet, elles ont été retenues et peuvent ainsi bénéficier d'une aide conséquente pour un poste de conseiller numérique mutualisé entre les deux structures (soutien financier de 50 000 € par poste, prise en charge des frais de formation du conseiller numérique, etc.)

Par délibération en date du 08 avril 2021, la CCVO a créé un emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée de deux ans. La procédure de recrutement a été menée et une personne a été retenue sur la base d'un contrat de projet d'une durée de deux ans, pour la période courant du 5 juillet 2021 au 4 juillet 2023.

Il convient de conclure avec la CCHB une convention de partenariat pour définir les modalités d'organisation et de financement du poste de conseiller numérique.

Le rapport entendu, **le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention avec la Communauté de communes du Haut Béarn fixant les modalités d'organisation et de financement du poste de conseiller numérique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention figurant en annexe ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Président
Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes 64260 ARUDY